



Communiqué de presse

Date

26 avril 2022

COMCO active dans les marchés numériques

Berne, 26.04.22 – La commission de la concurrence (COMCO) met en avant deux sujets lors de sa conférence de presse annuelle. La numérisation influence la concurrence dans tous les marchés présentant de grandes chances et parfois des risques en droit des cartels. Les interventions politiques visant la révision de la loi sur les cartels menacent de l'affaiblir.

La COMCO est confrontée depuis des années à des questions dans le domaine de la numérisation. L'objectif de protéger la concurrence efficace concerne tous les marchés. La COMCO remplit également son devoir en considérant l'économie numérique et elle a rendu de nombreuses décisions dans ce domaine. En particulier, la COMCO met la priorité sur les cas qui ont un rapport avec l'économie nationale. Elle intervient également pour que les solutions des autorités de la concurrence, mises en place par exemple dans l'UE, soient également appliquées si besoin en Suisse.

Les tribunaux confirment à nouveau la qualité élevée des décisions de la COMCO. Par conséquent, elle applique la loi sur les cartels selon les exigences élevées des pouvoirs législatifs et judiciaires. Malgré cela, plusieurs interventions parlementaires mettent en question la loi sur les cartels et menacent de l'affaiblir. Parallèlement, des réformes urgentes sont à l'arrêt. Un pays compétitif comme la Suisse a besoin de règles de concurrence modernes, basées sur les principes de l'économie industrielle, afin de garantir tant sa capacité économique que sa croissance.

Contacts / Renseignements:

Andreas Heinemann Président	078 842 96 01	andreas.heinemann@comco.admin.ch
Patrik Ducrey Directeur	058 464 96 78 079 345 01 44	patrik.ducrey@comco.admin.ch
Frank Stüssi Directeur suppléant	058 462 27 07 076 402 46 21	frank.stuessi@comco.admin.ch